



**Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement supérieur, de la recherche
et de l'innovation
Sous-direction de l'enseignement supérieur
Bureau des formations de l'enseignement supérieur
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

**Note de service
DGER/SDES/2019-395
17/05/2019**

N° NOR AGRE1913460C

Date de mise en application : 02/09/2019

Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :

DGER/SDESR/N2009-2124 du 15/12/2009 : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSa option " Sciences et technologies des aliments " (STA).

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 5

Objet : Définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSa option « Sciences et technologies des aliments » (STA).

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
Hauts-Commissariats de la République
CGAAER
IEA
EPLEFPA
Unions nationales fédératives d'établissements privés
Pour information : organisations syndicales de l'enseignement agricole public ; Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Résumé : Cette note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation de l'option « Sciences et technologies des aliments » du BTSa en application de l'arrêté du 21 juillet 2009 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « Sciences et technologies des aliments ».

Textes de référence : mentions des textes fondant l'instruction ou auxquels celle-ci se réfère : Arrêté du 21 juillet 2009 portant création et fixant les conditions de délivrance du Brevet de technicien supérieur agricole option « Sciences et technologies des aliments ».

Cette note de service a pour objet de définir les épreuves de l'option « Sciences et technologies des aliments » du BTSA en application de l'arrêté du 21 juillet 2009 portant création et fixant les conditions de délivrance du Brevet de technicien supérieur agricole option « Sciences et technologies des aliments ». Elle modifie la précédente note de service DGER/SDESR/N2009-2124 du 15 décembre 2009. Il s'agit d'une version consolidée, les modifications étant identifiées en gris. Les annexes 1, 4 et 5 sont notamment modifiées.

La présente disposition est applicable à partir de la rentrée scolaire 2019 pour la session d'examen 2020 du BTSA « Sciences et technologies des aliments ».

Les épreuves concernées sont les suivantes :

- E1 et E7 : épreuves nationales terminales.
- E2, E3, E4, E5 et E6 : dans le cadre du CCF et hors cadre CCF.
- EPS et MIL.

Sommaire de la note de service :

- I. Cadre général des modalités d'évaluation ;
- II. Modalités d'évaluation des épreuves du tronc commun et du module d'initiative locale (MIL) ;
- III. Modalités d'évaluation des épreuves E5, E6 et E7 ;
- IV. Cas particulier du module M11 « Accompagnement au projet personnel et professionnel ».

I. – Cadre général des modalités d'évaluation

La définition de ce BTSA rénové en termes de référentiels (professionnel, certification, et formation) nécessite la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'évaluation, en cohérence avec l'approche par capacités. Ces dernières sont induites par le référentiel professionnel et traduites par le référentiel de certification. Elles ne peuvent être évaluées qu'une seule fois.

L'examen conduisant à la délivrance du diplôme du Brevet de technicien supérieur agricole option « Sciences et technologies des aliments » repose sur sept épreuves.

Le dispositif d'évaluation porte ainsi sur deux épreuves nationales terminales intégratives qui représentent 50 % du total des coefficients et sur cinq épreuves avec des modalités différentes selon que le candidat est en contrôle en cours de formation – CCF – ou hors CCF. Ces cinq épreuves représentent 50 % du total des coefficients.

Présentation des deux épreuves nationales (50 % des coefficients)

Pour offrir de la cohérence à la réforme engagée, deux épreuves terminales intégratives sont proposées : l'une centrée sur les capacités générales et l'autre sur les capacités professionnelles.

L'épreuve générale, E1 : « Expression française et culture socioéconomique » de nature écrite. Elle permet d'évaluer la capacité « S'exprimer, communiquer et comprendre le monde : Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société ».

L'épreuve professionnelle, E7 : « Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel ». Elle permet d'évaluer la capacité générique « Mobiliser les acquis attendus du BTSA pour faire face à une situation professionnelle », ainsi que des capacités spécifiques liées à chaque option.

Présentation des cinq épreuves (50 % des coefficients)

Dans le cas des établissements mettant en œuvre le contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif. Un CCF correspond à une seule situation d'évaluation.

La note globale obtenue par le candidat à l'ensemble de ces épreuves est affectée du coefficient défini.

Délivrance du diplôme

Pour se voir attribuer le diplôme, un candidat doit satisfaire aux deux conditions suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales ;
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10, calculée sur l'ensemble des résultats des épreuves coefficientées des groupes 1 et 2 auxquels s'ajoutent les points au-dessus de 10 de la note d'éducation physique et sportive et de la moyenne des modules d'initiative locale. Ces points supplémentaires sont multipliés par trois.

II. – Modalités d'évaluation des épreuves du tronc commun et du module d'initiative locale (MIL) :

ÉPREUVE TERMINALE INTÉGRATIVE « Expression française et culture socioéconomique »

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E1	Ecrite	6	3h30 + 30mn

L'évaluation se déroule dans les mêmes conditions pour les étudiants en CCF et hors CCF.

Capacités évaluées

Elle permet d'évaluer la sous-capacité suivante incluse dans la capacité générale :

- **C1** - S'exprimer, communiquer et comprendre le monde :
 - Analyser et argumenter dans le cadre d'un débat de société.

Pour informations, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M21 et M22**.

Le sujet proposé aux candidats se réfère à un thème culturel et socio-économique mis en œuvre dans le cadre des modules de formation **M21 et M22** et des activités pluridisciplinaires. Chaque année, une note de service précise le thème au programme pour tous les BTSA. Ce thème est valable pour une promotion.

Nature de l'épreuve

L'épreuve est une production écrite qui s'effectue sur la base d'un corpus de documents. L'un d'eux, document principal, d'environ 800 à 1200 mots, est de nature argumentative. Les autres documents présentent des informations ou des points de vue contradictoires ou complémentaires. L'ensemble de ces documents est lisible en moins d'une demi-heure.

L'épreuve comprend deux parties :

- Dans la première partie, l'objectif est de vérifier que le candidat a compris le texte du document principal en mobilisant ses référents culturels et socio-économiques. Le candidat répond à des questions portant sur la compréhension du texte principal ;
- Dans la deuxième partie, l'objectif est de vérifier que le candidat sait, dans une situation de communication donnée, s'exprimer par écrit. Le candidat, à partir de documents fournis et de ses référents culturels et socio-économiques, expose un point de vue, l'illustre et l'argumente.

Evaluation de l'épreuve

Elle est assurée, à partir d'une grille nationale¹ par, obligatoirement, un enseignant d'économie et un enseignant choisi parmi les disciplines suivantes : français ou éducation socioculturelle.

¹ Voir annexe 1

EPREUVE E2

Capacités évaluées

Elle permet d'évaluer les sous-capacités suivantes incluses dans la capacité générale :

- **C1** - S'exprimer, communiquer et comprendre le monde :
 - o Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale ;
 - o Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ;
 - o Répondre à un besoin d'information par une démarche de médiation documentaire ;
 - o S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées
 - o Interagir dans des situations de communication variées ;
 - o Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M21** et **M22**.

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Nature	Coefficient
E2	3 CCF	3

Ces trois CCF sont affectés du même coefficient.

Contrôle certificatif en cours de formation n°1 – CCF n°1

Le CCF n°1 évalue deux capacités : « Répondre à un besoin d'information au travers d'une démarche de médiation documentaire » et « S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ».

Il se présente sous la forme d'une communication orale intégrant des supports de communication. L'étudiant effectue une recherche documentaire, individuellement ou en binôme, et réalise un traitement de l'information au travers d'une démarche de médiation documentaire qu'il définit. Ce travail s'appuie **obligatoirement** sur le thème socio-économique et culturel au programme.

Il s'agit de traiter l'information afin d'argumenter dans le cadre d'une situation concrète de communication orale imposée par l'équipe enseignante. L'évaluation se décompose en deux phases :

Phase 1 : L'évaluation de la qualité de la démarche de médiation documentaire et du traitement de l'information.

Cette évaluation est réalisée par au moins deux enseignants dont le professeur documentaliste, à partir des productions écrites de l'étudiant et d'éventuels entretiens individuels effectués tout au long de la démarche de médiation documentaire. Elle représente la moitié de la note de CCF n°1.

L'évaluation permet d'évaluer la capacité « Répondre à un besoin d'information au travers d'une démarche de médiation documentaire ». Elle porte essentiellement sur la démarche de médiation documentaire et pas seulement sur le produit documentaire en lui-même. Elle est par conséquent réalisée de manière progressive en s'appuyant non seulement sur le produit documentaire construit dans le cadre de la médiation documentaire elle-même, mais également sur un outil de suivi individuel de la démarche de médiation documentaire (du type « carnet de bord ») qui est élaboré à partir des productions écrites détaillées ci-dessous :

- Une fiche relative à la démarche de médiation documentaire : définition précise du besoin d'information et de la problématique, formulation et justification d'une démarche de médiation documentaire pertinente, présentation du cahier des charges de la démarche ;

- une fiche relative à la stratégie de recherche documentaire : questionnement, mots clés, équations de recherche et argumentation, mobilisation des concepts et des techniques nécessaires à une recherche et à un traitement de l'information pertinent, exploration des différents outils de recherche à disposition, évolution de la stratégie de recherche en fonction des résultats ;
- une bibliographie analytique : signalement et résumé (ou analyse) de chaque document ;
- des fiches de lecture et d'analyse pour les documents jugés essentiels : résumé informatif, présentation des critères d'évaluation de la qualité de l'information et notamment de la pertinence par rapport au sujet traité, biographie de l'auteur, contextualisation ;
- l'ensemble des documents élaborés dans le cadre de la médiation documentaire : sélection d'un corpus de documents pertinents, traitement de l'information au regard d'une problématique exprimée et au service d'une argumentation ainsi que tous les documents secondaires jugés nécessaires ;
- une fiche relative au parcours individuel de l'étudiant (difficultés rencontrées, aides, pré-acquis, ...) permettant de contextualiser le travail réalisé par l'étudiant.

Phase 2 : L'évaluation de la communication orale d'une durée de quinze minutes minimum par étudiant.

L'évaluation porte sur la sous capacité à « S'exprimer à l'oral et à l'écrit dans des situations de communication variées ».

L'étudiant argumente oralement dans le cadre d'une situation concrète de communication imposée par l'équipe enseignante. Il s'appuie obligatoirement sur des supports de communication.

Cette évaluation est réalisée par au moins deux enseignants dont le professeur de français. Elle représente la moitié de la note du CCF n°1 et évalue l'aptitude du candidat :

- à s'exprimer à l'oral dans une situation de communication donnée :
 - o l'étudiant prend en compte la situation de communication (contexte, public, temps imparti) et adopte le niveau de langue et les procédés d'expression adéquats ;
 - o il s'implique et utilise correctement les codes paraverbaux (timbre, volume, débit, articulation) et non verbaux (champ visuel, gestuelle, posture, attitude).
- à mettre en œuvre une argumentation orale :
 - o l'étudiant met en œuvre une argumentation en relation avec la problématique choisie en veillant à la cohérence du cheminement argumentatif et à la pertinence des arguments et des exemples ;
 - o il utilise des supports adaptés et pertinents et maîtrise les codes utilisés (iconique, plastique, sonore).

Contrôle certificatif en cours de formation n° 2 – CCF n°2

Le CCF n°2 évalue deux sous capacités : « Interagir dans des situations de communication variées » et « Mobiliser ses capacités d'autonomie d'organisation et de communication dans le cadre d'un projet » sous la forme de la conception et de la mise en œuvre, en petits groupes, d'un projet d'initiative et communication (PIC).

Ce projet comprend obligatoirement l'élaboration d'un support de communication visuel ou audiovisuel et la mise en place d'une animation.

L'évaluation est réalisée par au moins deux enseignants du M22 dont le professeur d'éducation socioculturelle.

Elle comporte une partie collective (évaluation du groupe) et une partie individuelle. Elle prend appui sur le carnet de bord du candidat et les fiches projets. Elle évalue les sous capacités du groupe et du candidat :

- à se situer dans une démarche de projet (cohérence, faisabilité, objectifs, mobilisation des ressources) ;
- à anticiper l'action (gestion du temps et des ressources, répartition des tâches, coopération, autonomie, adaptation) ;

- à améliorer la communication dans la mise en œuvre du projet (communication avec un public, pertinence, impact du support, valorisation du projet).

Contrôle certificatif en cours de formation n° 3 – CCF n°3

Le CCF n°3 évalue deux capacités : « Mobiliser les outils permettant de se situer dans la réalité économique et sociale » et « Identifier les causes et les conséquences des transformations de la société ».

Il s'agit d'un écrit d'une durée de 3 heures 30 mn, dont 30 mn de lecture des documents, comprenant deux parties. La première, vise à contrôler les connaissances acquises dans le domaine socio-économique, à évaluer la compréhension et l'interprétation des documents ainsi que la perception de leurs enjeux. La seconde prend la forme d'un développement structuré et argumenté de trois pages qui porte sur une question vive de la vie économique et sociale.

Ce CCF repose sur un corpus de documents de nature économique comprenant au maximum 5 pages et qui peuvent être lus en une demi-heure.

Il est évalué par l'enseignant de sciences économiques en charge du M21.

2. Définition de l'épreuve terminale E2 pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E2	Orale	3	1 heure

Nature de l'épreuve

Cette épreuve concerne à la fois les sciences économiques et l'éducation socioculturelle.

Il s'agit d'une épreuve orale d'une durée totale de trente minutes. Elle s'effectue à partir d'un dossier constitué de deux types de documents proposés par le candidat :

- Un corpus documentaire cohérent et pertinent portant sur une question vive de nature économique et sociale. Ce corpus est constitué d'un article à caractère scientifique de 2000 à 8000 mots, exprimant un point de vue argumenté sur la question abordée. Une courte note de synthèse rédigée est jointe ainsi qu'une bibliographie indexée de 10 références maximum ;
- Une affiche, présentée en format A3, réalisée par le candidat visant, soit à illustrer de façon synthétique et attractive la question traitée, soit à exprimer le point de vue personnel et critique du candidat sur le sujet. Ce document conçu pour s'inscrire dans une situation de communication imaginée par le candidat doit être compréhensible, indépendamment, de la lecture de l'article par un public large.

Evaluation de l'épreuve

L'épreuve se déroule en deux parties :

- Dans la première partie, le candidat présente son dossier au jury composé de deux enseignants (un d'économie et un d'éducation socioculturelle). Dans un court exposé de 5 à 10 minutes maximum, il présente les enjeux de son sujet, reformule l'argumentation principale de l'article et présente son document visuel en précisant le contexte de communication dans lequel il pourrait trouver sa place ;
- Dans la deuxième partie, le jury interroge le candidat, d'une part sur les connaissances nécessaires à la compréhension de l'article, son intérêt et sa portée, la cohérence du dossier, la pertinence de la bibliographie, d'autre part sur la pertinence et la qualité du message visuel proposé en relation avec l'intention déclarée.

Les capacités annoncées pour l'épreuve E2 seront évaluées au travers de la qualité de l'expression orale et du dossier présenté, ainsi que sur la maîtrise des connaissances et la pertinence langagière et technique du message visuel.

EPREUVE E3 « LANGUE VIVANTE »

Capacités évaluées

Elle permet d'évaluer la capacité suivante :

- **C2** - Communiquer dans une langue étrangère :
 - Communiquer dans une langue étrangère en mobilisant des savoirs langagiers et culturels.

Pour information, cette capacité est acquise dans le cadre du module **M23**.

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Modalité	Coefficient
E3	4 CCF	3

L'épreuve est constituée par 4 CCF qui permettent d'évaluer les activités langagières : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit, expression écrite, expression orale (en continu et en interaction). Un CCF, au moins, se rapporte au domaine professionnel.

La pondération des coefficients des CCF est la suivante :

- Compréhension de l'écrit : 20 %
- Expression écrite : 20 %
- Compréhension de l'oral : 30 %
- Expression orale (regroupant l'expression en continu et en interaction) : 30 %

Pour mettre en œuvre les évaluations, les enseignants de langue doivent se référer à la note de service DGER/POFE/N2007-2042 du 27 mars 2007 qui précise la « Mise en œuvre des nouvelles pratiques d'enseignement et d'évaluation en langues liées à la primauté de l'oral et à l'adoption du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) ».

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF :

BTSA rénovés			
Nom	Nature	Coefficient	Durée
E3	Orale 2 parties	3	20 mn + 40 mn de préparation

Nature de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve orale qui comporte deux parties, compréhension de l'oral et entretien en langue étrangère. Chaque partie compte pour 50% de la note globale. La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes.

Les modalités sont les suivantes :

- 20 minutes sont consacrées à l'entretien avec l'examineur. Le candidat commencera l'entretien par une présentation orale de 5 minutes ;
- 40 minutes sont accordées au candidat à la préparation des deux parties de l'épreuve. Il dispose librement de son temps de préparation. L'usage de dictionnaires monolingue et bilingue est autorisé.

Dans la première partie, l'objectif est d'évaluer la compréhension par le candidat de la langue parlée. L'évaluation est réalisée à partir d'un enregistrement sonore de bonne qualité, d'une durée de deux à trois minutes, fourni par l'examineur et accompagné d'une grille de compréhension. Le niveau de compréhension requis est le niveau B2 du CECRL.

L'enregistrement sonore est, par son contenu, conforme au programme du module M23. Il est extrait de tout enregistrement en langue étrangère présentant les caractéristiques de la langue parlée.

La grille de compréhension de l'oral², libellée en français, sera remplie en français. Elle sera remise à l'examineur au terme de la préparation mais ne fera l'objet d'aucun commentaire. L'examineur la corrigera en fin d'épreuve, après le départ du candidat. L'évaluation ne prendra en compte ni la qualité de l'expression, ni l'orthographe.

Dans la deuxième partie, l'objectif est d'évaluer le candidat sur son expression orale en langue étrangère à l'occasion d'un entretien entre le candidat et l'examineur.

Le thème de cet entretien, choisi par l'examineur, doit être conforme aux objectifs et au programme du module M23. Afin de guider le candidat ou stimuler sa réflexion, l'examineur joint au sujet un document ne présentant pas de difficulté de compréhension (scénario invitant à un jeu de rôle, document iconographique, plan, schéma, tableau de chiffres, graphique etc...).

Évaluation de l'épreuve

L'évaluation est assurée par un enseignant de la langue étrangère concernée. Il évalue l'entretien (deuxième partie) à l'aide de la grille d'évaluation de l'épreuve de langue vivante,³ qui lui permet d'apprécier notamment l'expression orale, la prise de parole en continu et en interaction. Puis, après le départ du candidat, il évalue la compréhension de l'oral à partir d'un enregistrement sonore (première partie) grâce à la grille d'aide à l'évaluation (compréhension de l'oral) renseignée par le candidat.

² Voir annexe 2

³ Voir annexe 3

EPREUVE E4 « TRAITEMENT DE DONNEES »

Capacités évaluées

Elle permet d'évaluer la capacité générale suivante :

- **C4** - Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données, et les sous capacités :
 - Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données ;
 - Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne.

Pour information, ces capacités sont acquises dans les cadre des modules **M41 et M42**.

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

Nom	Modalité	Coefficient
E4	3 CCF	3

L'évaluation doit être suffisamment variée afin que, sur un nombre réduit de sessions d'examen, l'ensemble des objectifs soit évalué. L'épreuve est constituée par 3 contrôles.

Deux contrôles évaluent la capacité acquise dans le cadre du module M41 : « Choisir et maîtriser un modèle mathématique adapté au traitement de données ».

- CCF1, de coefficient 1,2, évalue les sous-capacités suivantes :
 - o « Utiliser les notions de statistique en vue d'une modélisation a priori » ;
 - o « Utiliser les notions de statistique et de probabilités en vue de l'estimation et d'une prise de décision ».

L'évaluation doit être équilibrée entre les deux sous-capacités.

- CCF2, de coefficient 0,8, évalue la sous-capacité spécifique aux BTSA regroupés par famille.

Un contrôle évalue la capacité acquise dans le cadre du module M42 « Elaborer une solution informatique pour résoudre de manière autonome un problème de la vie professionnelle ou citoyenne ».

- CCF3, de coefficient 1, d'une durée minimum de 1 heure 30, est construit autour d'un cas concret en liaison avec le domaine professionnel de l'option du BTSA et de manière à évaluer l'atteinte des objectifs 2, 3 et 4 du module M42. En conséquence il comporte obligatoirement :
 - o la rédaction d'une démarche d'analyse structurée et complète relative à un problème à résoudre à l'aide des outils informatiques de traitement de données (données disponibles, traitements à réaliser, résultats à obtenir, choix des outils) ;
 - o l'utilisation approfondie du tableur (fonctions avancées, liaisons, tableaux croisés) ;
 - o l'utilisation de fonctions d'interrogation et d'édition d'un gestionnaire de bases de données (tris, requêtes, états) ;
 - o l'utilisation raisonnée des outils de communication du type PréAO ou PAO (choix et mise en œuvre de fonctionnalités adaptées au problème).

2. Définition de l'épreuve terminale E4 pour les candidats hors CCF :

Nom	Nature	Coefficient	Durée
E4	écrite	3	3 heures

Nature de l'épreuve

L'épreuve est écrite et d'une durée de trois heures. Elle est constituée de plusieurs exercices. Elle porte sur les capacités du module M41 et peut également porter sur celles de l'objectif 2 du module M42 (analyse préalable à l'utilisation de l'outil informatique).

Évaluation de l'épreuve

Elle est réalisée à partir d'indications de correction par un enseignant de mathématique-informatique qui intervient dans la filière BTSA.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)

Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte. Ces points supplémentaires sont **multipliés par trois**.

Capacités évaluées

L'épreuve permet de vérifier l'acquisition la capacité générale suivante :

- **C3** - Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser, et les sous-capacités :
 - Mobiliser son intelligence motrice ;
 - Gérer un projet de formation physique et sportif.

Cette épreuve a pour support le module **M31** de 87 heures.

L'évaluation certificative est individuelle et s'effectue en cours de formation.

Elle porte sur une ou deux épreuves dont les activités support ont fait l'objet d'un temps de pratique motrice significatif et suffisamment important : tendre vers quarante heures d'enseignement sur les deux années.

Les critères de l'évaluation prendront en compte pour :

- 75% : le niveau de compétences atteint et les connaissances maîtrisées dans le ou les activités retenues ;
- 25% : l'analyse réflexive de sa pratique au regard de son projet de formation (conception, conduite, régulation, bilan).

Les référentiels d'évaluation seront proposés en cohérence avec les grilles d'activités retenues pour les examens du second degré. Ils valoriseront en premier lieu la dimension motrice des apprentissages.

Une note individuelle finale sur 20, arrondie au point le plus proche est proposée par l'enseignant d'EPS.

Les étudiants handicapés, les étudiants présentant une inaptitude partielle attestée par l'autorité médicale, se verront proposés une épreuve adaptée.

Les adaptations, proposées par les établissements en début d'année, à la suite de l'avis médical, sont arrêtées par le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).

Les étudiants inaptes sont dispensés d'épreuve.

Les étudiants ne relevant pas du CCF ne sont pas évalués.

MODULE D'INITIATIVE LOCALE (MIL)

Seuls les points au-dessus de 10 de la note des MIL sont pris en compte. Ces points supplémentaires sont **multipliés par trois**.

Les MIL (module M71) visent à permettre le développement d'une compétence professionnelle ou d'une ouverture sur des réalités sociales ou culturelles, sur des sciences ou des technologies contemporaines.

Les MIL correspondent à un volume horaire de 87 heures.

De fait, le temps de formation disponible pour les MIL en BTSA peut être divisé entre un à deux modules, sachant qu'un MIL ne peut avoir un horaire inférieur à 40 heures.

Pour les modalités de constitution d'un dossier MIL et les modalités d'évaluation se référer aux notes de services :

- DGER/POFEGTP/N2003-2047 du 2 juillet 2003 ;
- DGER/POFEGTP/N2004-2122 du 22 décembre 2004.

III. – Les modalités d'évaluation des épreuves E5, E6 et E7:

Les sujets de CCF mis en œuvre dans le cadre de ces épreuves seront contextualisés en se référant au document d'accompagnement intitulé « enseignement et certification par capacité en BTSA-STA »

EPREUVE E5

Capacités évaluées

L'épreuve permet d'évaluer les capacités suivantes :

- **C5** - Analyser l'entreprise dans le système agro-alimentaire :
 - Analyser la structure des filières agro-alimentaires, les acteurs et leurs inter-relations ;
 - Analyser les enjeux économiques, sociétaux et environnementaux du système agro-alimentaire dans une perspective de développement durable ;
 - Analyser le rôle et la place de l'entreprise dans le système agro-alimentaire.
- **C6** - Analyser et gérer un atelier de production sur le plan technique :
 - Organiser un plan de maintenance ;
 - Mettre en œuvre les réseaux techniques associés au process ;
 - Analyser la conception d'un atelier de transformation agro-alimentaire.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M51 et M52**.

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

BTSA STA			
Nom	Modalités	Nature	Coefficient
E5	2 CCF	écrit ou oral	3

L'épreuve E5 se compose de 2 CCF.

- 1 CCF, de coefficient 1, dont la durée est laissée à l'appréciation de l'équipe pédagogique. Il évalue, à l'écrit ou à l'oral, la capacité « Analyser l'entreprise dans le système agro-alimentaire ». Ce CCF concerne la discipline sciences économiques, sociales et de gestion.
- 1 CCF, de coefficient 2 dont la durée est laissée à l'appréciation de l'équipe pédagogique. Il évalue, à l'écrit ou à l'oral, la capacité « Analyser et gérer un atelier de production sur le plan technique ». Ce CCF concerne les disciplines de génie industriel et de génie alimentaire.

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF :

BTSA STA			
Nom	Nature	Coefficient	Durée
E5	écrit	3	3 heures

Nature de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve écrite commune aux 4 spécialités, de coefficient 3 et d'une durée de 3 heures.

Evaluation de l'épreuve

Elle est réalisée par 3 enseignants : 1 enseignant de sciences économiques sociales et de gestion, 1 enseignant de génie des procédés des industries agroalimentaires-génie industriel et 1 enseignant de génie des procédés des industries agroalimentaires-génie alimentaire qui interviennent dans les modules M51 et M52.

EPREUVE E6

Capacités évaluées

L'épreuve permet d'évaluer les capacités suivantes :

- **C7** - Raisonner un processus de transformation de produits alimentaires en respectant la réglementation et les procédures :
 - Elaborer un diagramme de fabrication adapté à la matière première ;
 - Choisir les matériels et équipements en prenant en compte les contraintes internes et externes de l'entreprise ;
 - Prévoir la maintenance et l'entretien du matériel ;
 - Organiser la traçabilité des produits dans l'atelier ;
 - Expliquer les méthodes d'analyse et de gestion des risques associés aux produits alimentaires.
- **C8** - Concevoir un produit répondant aux attentes internes et externes :
 - Participer à la conception d'un produit en tenant en compte des besoins des clients (consommateurs, distributeurs, grossistes), en relation avec le service marketing ;
 - Identifier les préconisations en matière de nutrition et de santé ;
 - Appliquer / prendre en compte les textes réglementaires et normatifs ;
 - Analyser et concevoir un cahier des charges ;
 - Mettre en œuvre une démarche expérimentale.
- **C9** - Contrôler la qualité physico-chimique, microbiologique et organoleptique du produit :
 - Elaborer un plan de contrôle ;
 - Mettre en œuvre les techniques d'analyse nécessaires aux contrôles des produits alimentaires ;
 - Utiliser une démarche scientifique pour s'assurer de la qualité de la production et interpréter les résultats.

Pour information, ces capacités sont acquises dans le cadre des modules **M41, M53, M54, M55 et M56.**

1. Mise en œuvre de l'évaluation pour les candidats en CCF :

BTSA STA			
Nom	Modalités	Nature	Coefficient
E6	5 CCF	écrit oral pratique	6

L'épreuve E6 se compose de 5 CCF.

Deux contrôles :

- 1 CCF, de coefficient 2, écrit, d'une durée de 3 heures, évalue la capacité « Raisonner un processus de transformation de produits alimentaires en respectant la réglementation et les procédures ».
Ce CCF concerne les disciplines de génie alimentaire, biochimie et microbiologie.
- 1 CCF, de coefficient 1, oral reposant sur un dossier, évalue la capacité « Concevoir un produit répondant aux attentes internes et externes ».

Trois contrôles évaluent la capacité « Contrôler la qualité physico-chimique, microbiologique et organoleptique du produit » :

- 2 CCF, de coefficient 1 chacun, écrits et pratiques de 3 heures minimum, évaluent les 2 sous-capacités suivantes :
 - o Elaborer un plan de contrôle ;
 - o Mettre en œuvre les techniques d'analyse nécessaires aux contrôles des produits alimentaires.
- 1 CCF, de coefficient 1, écrit, évalue la sous-capacité suivante :

- o Utiliser une démarche scientifique pour s'assurer de la qualité de la production et pour interpréter les résultats.

Ce CCF concerne la discipline mathématiques.

2. Définition de l'épreuve terminale pour les candidats hors CCF :

BTSA STA			
Nom	Nature	Coefficient	Durée
E6	écrit	6	3 heures

Nature de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve écrite, de coefficient 6 et d'une durée de 3 heures.

Evaluation de l'épreuve

Elle est réalisée par 3 enseignants : 1 enseignant de biochimie, microbiologie et biotechnologie, 1 enseignant de génie des procédés des industries agroalimentaires-génie alimentaire et 1 enseignant de mathématiques qui interviennent dans les modules M41, M53, M54, M55 et M56.

EPREUVE E7

« ÉPREUVE INTÉGRATIVE À CARACTÈRE TECHNIQUE, SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNEL »

BTSA STA			
Nom	Nature	Coefficient	Durée
E7 Partie 1	pratique	7	4 heures
E7 Partie 2	oral	5	45 mn
		12	

Cette épreuve nationale et terminale est affectée d'un **coefficient 12**. Elle se déroule dans les mêmes conditions pour les candidats en CCF et hors CCF.

Cette épreuve est caractérisée par son aspect contextualisé et intégratif, rendant compte d'une capacité globale à analyser les réalités professionnelles. Il s'agit donc d'évaluer le candidat sur des mises en situations complexes, dans des conditions professionnelles.

Capacités évaluées

L'épreuve permet d'évaluer la capacité suivante qui se décline en sous-capacités de rang 2 et de rang 3 :

- **C 10** - Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle :
 - **C 10-1** Conduire une fabrication :
 - o S'assurer de la maintenance et de l'entretien du matériel ;
 - o Prendre en compte les procédés de fabrication, les équipements et les contraintes ;
 - o Procéder aux ajustements nécessaires en fonction des résultats et des imprévus pour obtenir un produit conforme ;
 - o Mettre en œuvre les moyens de prévention des risques professionnels ;
 - o Mettre en œuvre le plan de maîtrise sanitaire.
 - **C 10-2** Analyser un atelier de transformation :
 - o Analyser l'organisation de la production ;
 - o Réaliser un diagnostic technique et économique de l'atelier (environnemental, qualité, durabilité...) ;
 - o Réaliser un bilan technico-économique de la production à partir des outils de gestion (seuil de rentabilité, constitution du prix...) ;
 - o Appliquer une méthode appropriée de résolution de problème ;
 - o Proposer des améliorations argumentées (chaînes de fabrication, mise en œuvre du management de la qualité...) et participer à la démarche d'innovation de l'entreprise.
 - **C 10-3** Participer au management d'une équipe de travail :
 - o Contrôler les activités des membres de l'équipe pendant la production ;
 - o Mobiliser des méthodes de motivation des personnels ;
 - o Impliquer les personnels dans l'optimisation de la production et le respect de règles éthiques.
 - **C 10-4** Collaborer et communiquer en situation de travail :
 - o Communiquer avec professionnalisme en interne et en externe ;
 - o Rendre compte des actions réalisées et du fonctionnement de l'atelier, oralement et par écrit.
 - **C 10-5** Prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre de ces activités professionnelles.

~~Cette capacité se distingue des autres capacités par son caractère intégratif et sa contextualisation : il s'agit donc d'évaluer le candidat sur des mises en situations complexes, dans des conditions professionnelles.~~

~~Pour information, cette capacité est acquise dans le cadre des modules **M52, M53, M55, M56 et M61.**~~

L'épreuve E7 comprend deux situations d'évaluation : l'une pratique (partie 1 de l'épreuve), et l'autre orale (partie 2 de l'épreuve) prenant appui sur un dossier écrit contenant l'analyse de plusieurs situations professionnelles, dont obligatoirement le stage de 12 semaines.

PARTIE 1 : pratique - 4 heures (coefficient 7)

Cette partie de l'épreuve permet de vérifier l'acquisition de la sous-capacité suivante :

- **C 10-1** Conduire une fabrication.

Nature de la situation d'évaluation :

Elle se déroule dans la mesure du possible dans l'atelier ou la halle technologique de l'établissement du candidat. Elle s'appuie sur la spécialité.

La situation d'évaluation correspond à des travaux pratiques de 4 heures, sur un sujet tiré au sort par le candidat. L'établissement centre d'examen propose 10 sujets portant sur la réalisation d'une fabrication liée à la spécialité. La fabrication inclut la préparation, la fabrication proprement dite, les contrôles et la remise en état du poste ou de l'atelier. Des questions, en lien direct avec la fabrication réalisée, seront posées au cours de cette situation d'évaluation.

Evaluation :

Elle utilise une grille critériée⁴ nationale fournie par le jury.

C'est au travers de la réalisation pratique, de la justification scientifique, technique et professionnelle de la conduite du process et de la mise en œuvre des équipements et des procédures liées à la qualité, que sera évaluée l'acquisition de la sous-capacité « conduire une fabrication ».

Le jury est composé d'1 enseignant de génie des procédés des industries agroalimentaires-génie alimentaire, d'1 enseignant de génie des procédés des industries agroalimentaires-génie industriel et d'un professionnel. Si l'un est absent, le jury peut se tenir.

PARTIE 2 : oral - 45 minutes (coefficient 5)

Cette partie de l'épreuve permet de vérifier l'acquisition des sous-capacités suivantes :

- **C 10-2** Analyser un atelier de transformation ;
- **C 10-3** Participer au management d'une équipe de travail ;
- **C 10-4** Collaborer et communiquer en situation de travail ;
- **C 10-5** Prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre de ces activités professionnelles.

Les modules du référentiel de formation concernés sont les modules M52 et M61.

Cette évaluation orale s'appuie sur un dossier écrit élaboré par le candidat à partir de trois situations professionnelles vécues, notamment pendant le stage de 12 semaines.

Le candidat choisit les situations professionnelles qui lui permettront d'acquérir les sous-capacités évaluables dans cette seconde partie de l'épreuve. Ce choix est réalisé à partir du référentiel professionnel et du référentiel de certification avec l'aide de l'équipe pédagogique dans le cadre de l'accompagnement au projet professionnel. Il doit être fait avant le départ en stage ou pendant le stage, bien avant l'exposé oral.

Les situations professionnelles vécues doivent appartenir aux champs de compétences du référentiel professionnel : « Contrôle de la production », « Conduite de la production », « Animation et management d'une équipe de travail », « Collaboration et communication ». Elles sont une expression des fiches descriptives d'activités et des situations professionnelles significatives (SPS) du référentiel professionnel. Elles permettent l'acquisition des capacités visées par le référentiel de certification.

Les situations professionnelles vécues doivent avoir été réellement et concrètement expérimentées par l'apprenant lors de séquences de formation en milieu professionnel dans le

⁴ Voir annexe 4

cadre scolaire (stages individuels, stages collectifs, interventions sur l'exploitation du lycée ou d'un professionnel partenaire...) ou hors du contexte scolaire (cadre familial, associatif, d'entraide...). Une situation professionnelle n'est vécue que si l'étudiant y joue un rôle d'acteur.

Le dossier comporte :

- un document synthétique écrit (15 à 20 pages, annexes comprises), à caractère professionnel, présentant : une étude réalisée en entreprise et son analyse critique : analyse de la démarche et des résultats, propositions d'améliorations. L'analyse critique peut porter sur les aspects, techniques, méthodologiques, économiques, environnementaux et également sur les aspects liés au management ou à l'organisation de la production ;
- deux fiches synthétiques présentant deux situations professionnelles vécues différentes de celles présentées dans l'étude. En 1 à 2 pages, il s'agit de décrire le contexte de la situation, de présenter la problématique éventuelle et d'apporter des éléments d'analyse.

La soutenance orale :

- 15 min de présentation du dossier ;
- 30 min d'entretien, au cours desquelles le jury demande au candidat d'approfondir les éléments apportés lors de sa présentation et d'analyser les compétences mobilisées lors des situations professionnelles présentées.

Evaluation :

Elle utilise une grille nationale d'évaluation qui figure en annexe 5.

C'est au travers de la lecture du dossier et de la prestation orale du candidat que sera évaluée l'acquisition des sous-capacités visées par l'épreuve.

La lecture du dossier, préalablement transmis, est confiée à l'enseignant de génie des procédés des industries agroalimentaires (GPIAA), membre du jury. A partir des éléments recueillis lors de cette lecture, il renseigne partiellement la grille d'évaluation.

Pour la soutenance orale, le jury est composé de l'enseignant de génie des procédés des industries agroalimentaires qui a lu le dossier, d'un enseignant de biochimie-microbiologie et biotechnologie, et d'un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion.

A l'issue de la soutenance orale, en s'appuyant sur la grille renseignée par l'enseignant de GPIAA, le jury apprécie globalement l'acquisition des sous-capacités visées par l'épreuve. Il établit alors une version définitive de la grille d'évaluation. Le jury peut préciser dans la colonne « commentaires / appréciations » si ses constats s'appuient plus particulièrement sur l'oral ou sur l'écrit.

IV. – Cas particulier du module M11 :

Ce module correspond à un volume horaire de 87 heures.

Il n'appartient pas au domaine commun et n'est pas directement partie prenante dans l'acquisition de capacités faisant l'objet de l'évaluation du BTS.

Le Directeur Général de l'Enseignement
et de la Recherche

Philippe VINÇON

ANNEXE 1

GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE E1 :

« EXPRESSION FRANCAISE ET CULTURE SOCIO-ECONOMIQUE »

Voir la **note de service DGER/SDS/2019-107 du 6 février 2019** relative à la définition de la grille d'évaluation de l'épreuve E1 « Expression française et culture socioéconomique » du BTSA.

ANNEXE 2

GRILLE D'AIDE A L'EVALUATION E3 pour les candidats hors CCF

COMPREHENSION de l'ORAL (SUR 10)

Nom :

Prénom :

Date :

Fiche à remplir en français – Grille fournie à titre indicatif (à adapter en fonction du support)

I- Compréhension globale		7 Pts/10
Nature du document et/ou origine		
Intervenants (identité, fonction, qualité, ...)		
Contexte (lieu, époque ...)		
Thème(s) général (aux)		
Idées principales		
II- Compréhension détaillée		3 Pts/10
Argumentation, points de vue défendus, etc.		
Dates, lieux, chiffres, %, sigles, etc., ... (préciser le contexte)		
Autres éléments y compris sous-entendus, atmosphère, humour, ton, etc.		
TOTAL 1 ^{ère} partie		/10

ANNEXE 3

GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE DE LANGUE VIVANTE E3 candidats hors CCF

SESSION

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT

EXPRESSION ORALE	
<p style="text-align: center;">ANALYSE ET EXPLOITATION DU DOCUMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendre compte - Interpréter - Développer un point de vue personnel 	/2
<p style="text-align: center;">APTITUDE A COMMUNIQUER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise de parole en continu - autonomie - aisance • Entretien - réactions aux sollicitations de l'examinateur - initiative - capacité à intéresser et convaincre 	/2
<p style="text-align: center;">NIVEAU DE MAITRISE DE LA LANGUE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intelligibilité du message* - Correction de la langue* - Fluidité de l'expression - Authenticité de la langue <p><i>*Lexique, morphosyntaxe et prononciation sont plus particulièrement évalués ici.</i></p>	/6
Total	/10
COMPREHENSION ORALE	/10
<p>Note finale Expression orale + compréhension orale</p>	/20 en points entiers
<p>Appréciation générale :</p>	

Signature

ANNEXE 4

**GRILLE D'ÉVALUATION :
Epreuve E 7-1 liée à la spécialité (Coefficient 7)**

BTSA STA
Epreuve : E7-1

Nom et Prénom du candidat :

N° de sujet ou de fabrication :

Session :

Centre :

Date :

CAPACITES	CRITERES		Evaluation (*)				Points	Appréciations
			--	-	+	++		
C 10-1 : Conduire une fabrication - S'assurer de la maintenance et de l'entretien du matériel - Prendre en compte les procédés de fabrication, les équipements et les contraintes - Procéder aux ajustements nécessaires en fonction des résultats et des imprévus pour obtenir un produit conforme - Mettre en œuvre les moyens de prévention des risques professionnels - Mettre en œuvre le plan de maîtrise sanitaire	Réalisation pratique	Organisation : anticipation, gestion du temps et de l'espace de travail, planification					/12	
		Réalisation de la fabrication : manipulation, pilotage, contrôle, surveillance et enregistrements, ajustements						
		Respect des procédures QHSE : respect des consignes						
		Respect des spécifications de fabrication						
		Adaptation aux situations professionnelles						
	Argumentation	Présentation de la fabrication à réaliser					/8	
		Analyse et interprétation des résultats obtenus						
		Justification des prises de décision et proposition des actions correctives						
		Analyse critique et bilan de la fabrication						
Note finale en points entier						/20		

(*) Selon les indicateurs présents dans le code des procédures EPP

Appréciation générale :

Signature des membres du jury :

ANNEXE 5

**GRILLE D'ÉVALUATION :
Analyse de situations professionnelles vécues lors de séquences en milieu
professionnel (Coefficient 5)**

Examen : BTSA STA
Session :
Centre :

N° d'anonymat ou Nom-Prénom du
candidat :

Epreuve : E 7-2
Date :
N° Jury :

CAPACITES / SOUS CAPACITES	CRITERES D'EVALUATION	Evaluation*				COMMENTAIRES / APPRECIATIONS	NOTATION
		--	-	+	++		
10-4 : Collaborer et communiquer en situation professionnelle							
10-41 : Communiquer avec professionnalisme en interne et en externe	- <i>Adaptation des moyens de communication nécessaires à la SPV (comm. interne)</i> - <i>Choix des éléments présentés</i> - <i>Qualité de l'argumentation</i> - <i>Choix et exploitation des moyens de communication</i>						/5
10-42 : Rendre compte des actions réalisées et du fonctionnement de l'atelier, oralement ou par écrit							
10-3 : Participer au management d'une équipe de travail							
10-31 : Contrôler les activités des membres de l'équipe pendant la production	- <i>Intégration dans l'entreprise</i> - <i>Présentation des conditions de mise en œuvre de l'action</i> - <i>Présentation de la démarche</i> - <i>Retour réflexif</i> - <i>Identification des compétences dans des situations professionnelles futures</i>						/3
10-32 : Mobiliser des méthodes de motivation des personnels							
10-33 : Impliquer les personnels dans l'optimisation de la production et le respect des règles éthiques							
10-2 : Analyser un atelier de transformation							
10-21 : Analyser l'organisation de la production	- <i>Contextualisation</i> - <i>Pertinence et rigueur de la démarche</i> - <i>Présentation des résultats obtenus</i> - <i>Maîtrise des connaissances scientifiques et techniques en lien avec les situations étudiées</i> - <i>Analyse des résultats</i> - <i>Proposition d'améliorations éventuelles</i> - <i>Analyse critique du travail présenté</i>						/8
10-2 : Réaliser un diagnostic technique et économique de l'atelier							
10-23 : Réaliser un bilan technico-économique de la production à partir des outils de gestion							
10-24 : Appliquer une méthode appropriée de résolution de problèmes							
10-25 : Proposer des améliorations argumentées et participer à la démarche d'innovation de l'entreprise							
10-5 : Prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre de ses activités professionnelles							
	- <i>Implication dans l'étude et dans les SPV</i> - <i>Identification des compétences nécessaires dans ces situations professionnelles</i>						/4
Note finale en point entier							/20

Appréciation générale :

Signature des membres du jury :

ANNEXE 6

~~RÉCAPITULATIF DE L'ÉVALUATION EN BTSA STA – domaine professionnel~~

Annexe supprimée.